



Ces expertises qui donnent des boutons aux patrons du « Canard »

Pour la première fois de l'histoire du *Canard enchaîné* et deux ans après la création du Comité social et économique (CSE) de l'entreprise, trois expertises ont été votées à l'unanimité le 10 avril par les représentants des salariés, qui ont mandaté le cabinet indépendant UCS Expertises. La première porte sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi, la deuxième sur l'orientation stratégique, la dernière sur la situation économique et financière.

Ces expertises auront à étudier des points fondamentaux, tels que les conditions de travail, le temps de travail ou la politique de recrutement, quasiment à l'arrêt alors qu'un site internet doit être mis en ligne en septembre, que le CSE a lancé des alertes pour des situations de burn-out et que trois journalistes pigistes attaquent le journal au Conseil des Prud'hommes. Les questions portent aussi sur la stratégie face aux 45% de chute des ventes en six ans, le fonctionnement de la Société civile immobilière qui possède les deux immeubles du *Canard*, les flux financiers au sein de l'entreprise, les disparités salariales, le cumul emploi-retraite...

Une semaine après cette réunion de CSE, sans même discuter ni tenter de négocier, la direction a choisi de contester la démarche devant le tribunal judiciaire de Paris, au motif que les expertises, c'est bien beau, mais ça coûte cher ! Cocasse, dans un journal assis sur 140 millions d'euros en banque et dont deux dirigeants doivent répondre en octobre devant le tribunal correctionnel d'abus de biens sociaux, pour avoir employé fictivement la femme d'un administrateur pendant 25 ans pour un coût de près de trois millions d'euros...

L'audience de contestation des expertises est prévue le 20 juin. Bien joué... Les dirigeants du *Canard* devraient ainsi s'épargner un désagréable déballage lors de l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu fin juin. Décidément, la défense du social et des salariés, c'est dans les pages du *Canard*, pas dans sa rédaction !

Lors du CSE précédent, la direction avait déjà refusé une demande basique : que le conseil d'administration compte des représentants du personnel, comme cela existe dans d'autres entreprises de presse. Refus de la direction, qui répond aux élus qu'ils n'ont qu'à saisir le justice si ils ne sont pas contents. Un tel comportement de la part de Bolloré lui vaudrait un article indigné de l'hebdomadaire satirique. Mais la défense de la démocratie, c'est dans les pages du *Canard*, pas dans sa rédaction !

Il faut en tout cas reconnaître aux patrons du *Canard* leur opiniâtreté dans l'acharnement. Ces derniers ont déjà essuyé trois refus - par l'inspection du travail, puis par le ministère du Travail - du licenciement du délégué syndical SNJ-CGT, qui a dénoncé l'emploi fictif évoqué plus haut. Malgré cela, ils viennent de saisir le tribunal administratif pour attaquer la décision du ministre ! Un dernier recours qu'ils savent pertinemment perdu d'avance, mais qui n'a qu'un but : multiplier les procédures judiciaires financées par les millions du journal, pour faire plier un salarié qui, lui, n'a que son salaire. Et là, pas de problème, les frais d'avocats et de procédures ne coûteront jamais trop cher. Car la défense des lanceurs d'alerte, c'est dans les pages du *Canard*, pas dans sa rédaction !

Le SNJ-CGT dénonce ces méthodes d'entraves, de discrimination et de harcèlement, et appelle la direction - si tant est que cela soit encore possible -, à revenir à un comportement rationnel et respectueux de ses salariés.

Montreuil, le 22 avril 2024.